



Procès verbal du Conseil d'Administration du lycée polyvalent Ferdinand Buisson à Voiron

jeudi 28 novembre 2019 – salle des Conseils

Présents : G. Bietrix, O. Philippot, P. Rebut, P.M'Bah Ilamoko, L. Boisson, F. Daniel, L. Joannic, N. Ripert, I. Vigliano, F. Labadie, V. Guillaud Rollin, M. Ebener, F. Reverdy, Mme Planque, S. Chenal, B. Voisembert, T. Girard, M. Nony, C. Baud, M. Laroche, S. Barbe

21 présents dont les membres de droit et représentants du Pays voironnais

Excusés: Ch. Stella, C. Marcel, G. Deruty, R. Plataret, J.- L. Mocellin

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour proposé par le président de la séance, monsieur le chef d'établissement est le suivant :

- A. Désignation du (de la) secrétaire de séance, émargement
- B. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 05/11/2019
- C. Projet de budget 2020
- D. Objets confectionnés
- E. Contrats et conventions
- F. Don : voyage Paris Normandie
- G. DBM pour vote ou info
- H. Questions diverses

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Daniel se porte volontaire pour occuper ce poste.

VOTE POUR à l'unanimité

B. Approbation du PV du 05/11/2019

VOTE POUR à l'unanimité

C. Présentation du budget

L'adjoint gestionnaire transmet des conventions non fournies au préalable.

Le proviseur introduit la présentation de budget prévisionnel.

Le proviseur décline les différentes rentrées financières au budget :

- par la région 96352€,
- l'état paye 15 000 000 de salaire des fonctionnaires,
- les fonds propres de l'établissement (la taxe d'apprentissage qui est en hausse depuis 3 ans,
- les locations d'internat (festival des cultures du monde, tsf),
- chantier écoles en interne ou à l'extérieur).

Le budget répond à une règle d'équilibre et de sincérité.

L'adjoint gestionnaire prend la parole :

Présentation des règles de principe du budget (unité, spécialité, équilibre, sincérité) et la composition d'un budget aux membres du CA.

Le proviseur prend la parole et donne des éléments sur la dotation globale financière qui est en baisse par rapport à N-1. Le FRI a été doublé par rapport à 2019. Une rallonge de FRI nous a été octroyée sous condition de dépense rapide.

L'adjoint gestionnaire dit que la situation de l'établissement est bonne, et le fond de roulement est en augmentation.

Le proviseur reprend la parole :

Explication du service ALO.

Explication du budget de la viabilisation (eau, gaz, électricité...) = 300 000 euros

Les contrats obligatoires (CTO) et non obligatoires (CTNO) sont dans le ALO. La maintenance sera augmentée par rapport à n-1 en raison des nombreuses réparations à effectuer.

Le service AP est en forte augmentation par rapport à N-1. Ont été intégrés les voyages, les UFA, avec partenariat de l'afra BTP et l'afra public, et le greta. L'apprentissage est aujourd'hui ouvert à tous.

Monsieur Girard demande si pour l'apprentissage les entreprises ne sont pas sensées payer ;

Le proviseur explique, que chaque bac pro a son propre coût

Le Directeur à la formation précise que les entreprises financent les contrats d'apprentissages, et l'argent versé aux CFA est reversé au lycée.

Le proviseur dit que les apprentissages se font par la mixité des publics afin de conserver les élèves. Ils peuvent partir sous statuts d'apprentis et revenir en statut scolaire si besoin.

Le proviseur revient sur le budget. Les sommes sont quasi identiques à n-1.

L'adjoint gestionnaire intervient sur le service AP et revient sur les accompagnateurs des voyages. Le service est en déficit comme chaque année. Le coût est présenté pour les voyages en 2020 (11400€), le coût est supporté par l'établissement et non par les familles.

Le proviseur insiste sur le fait que les voyages sont pédagogiques et que les enseignants sont responsables des élèves durant les voyages, il est donc normal de ne pas les faire payer.

L'adjoint gestionnaire précise le point sur l'immobilisation et plus précisément sur le déficit des biens inventoriés dans l'établissement via le logiciel EGIMMO. Le déficit n'impacte pas notre fond de roulement, mais est dû à la constatation de la perte de valeur des biens de l'établissement.

Le service VE est lié aux projets pédagogiques.

Un représentant des parents d'élèves souhaiterait connaître la raison de l'absence d'actions portant sur les préventions des conduites addictives en 2020.

Le proviseur explique qu'aucun dossier n'a été monté pour cette année.

Monsieur Ebener souhaite savoir si l'intervention de la brigade canine était payante.

Le proviseur lui répond qu'il s'agit d'une intervention gratuite. Elle est préventive et non répressive.

Mlle Nony s'interroge sur la présence ou non des élèves lors de ces interventions.

Le proviseur lui répond que la présence des élèves est requise. Une fouille peu avoir lieu.

L'adjoint gestionnaire revient sur une éventuelle action de prévention sur les conduites addictives et précise qu'une subvention peut nous être attribuée après la validation du budget.

L'adjoint gestionnaire explique que les bourses sont autonomes.

Le proviseur précise que le montant du service SRH est une estimation. Il est auto-alimenté par les parents (DP et internes). L'estimation est construite par rapport au résultat N-1. Les 349000€ comprennent tout.

Monsieur Barbe, souhaiterait connaître la signification de la ligne « hébergement internes ».

Le proviseur lui répond qu'elle correspond aux élèves internes placés à la Martellière, permettant ainsi de donner un peu de souffle à l'internat.

L'adjoint gestionnaire explique l'OPC. Il s'agit de l'investissement en capital pour l'établissement. 5000€ ont été provisionnés, mais le service est essentiellement abondé par des subventions.

Le proviseur apporte des explications quant aux futurs travaux de clôtures du lycée en lien avec la politique d'aménagement de la ville.

Monsieur Laroche souhaiterait savoir si un aménagement était prévu pour le parking élèves.

Le proviseur lui répond que rien ne sera fait, car il s'agit d'un parking sauvage. La responsabilité en incombe à la mairie qui a décidé de placer la rue Bertoin en double sens.

Monsieur Laroche se demande où vont se garer les élèves et les parents.

Le proviseur lui répond que ce n'est pas de la responsabilité de l'établissement.

Monsieur Reverdy intervient en expliquant l'inutilité de la future route aménagée par le pays voironnais.

Le proviseur explique que le service OPC peut être abondé tout au long de l'année. Notamment avec des subventions. Une action est envisagée avec la région pour lutter contre le problème des pigeons.

Monsieur Ebener propose un fauconnier.

Le proviseur souhaite savoir si quelqu'un à une adresse.

Monsieur Laroche souhaiterait savoir où se cachent les pigeons.

Le proviseur lui répond que les lieux sont innombrables dans l'établissement, sous la halle, les poteaux, etc.

L'adjoint gestionnaire revient sur la présentation du budget.

Le proviseur explique que le budget présenté au CA de ce soir est en équilibre. Il est demandé au CA de voter un prélèvement pour les accompagnateurs des voyages (11 400€) et pour la maintenance (30 000€) de 41400 €. Il est précisé que l'agent comptable a donné son accord.

L'adjoint gestionnaire demande si le CA accepte que ce prélèvement soit voté sur fond de réserve.

Monsieur Girard demande s'il serait possible de baisser les chauffages dans les sas entre les bâtiments, afin de réaliser des économies.

Le proviseur précise que la viabilisation s'est améliorée depuis 2016, mais qu'il n'est pas possible de réguler ces zones.

Monsieur Barbe demande s'il était possible de régler l'éclairage dans le lycée.

Le proviseur explique que certains détecteurs ont déjà été neutralisés, mais pour des raisons de sécurité tous ne peuvent pas l'être. Des économies sont encore à faire.

Monsieur Laroche souhaiterait connaître le nom de l'auteur dont l'œuvre sera restaurée.

Le proviseur précise qu'il s'agit de Roger Laurin, ancien enseignant de la Nat, dont l'œuvre est sécurisée depuis la destruction des anciens ateliers.

VOTE pour le budget VOTE POUR à l'unanimité

VOTE pour le prélèvement VOTE POUR à l'unanimité.

D. OBJETS CONFECTIONNES

Fabrication d'entretoise

Fabrication de corps de piston pour DS.

Le proviseur précise que les chantiers écoles ont rapporté 35000€ l'année dernière. La matière d'œuvre, l'utilisation de l'outillage, le coût main d'œuvre ont été facturés. Le bénéfice est surtout pédagogique. Les élèves travailleront sur des matériaux.

VOTE POUR à l'unanimité

E. CONVENTIONS

Monsieur Laroche demande ce qu'est l'unité de vie du futur.

L'adjoint gestionnaire ne sait pas.

Monsieur Ebener explique qu'il s'agit d'une subvention afin de permettre aux élèves de faire des photographies. La photographe devrait intervenir début décembre 2019.

VOTE POUR à l'unanimité

Mlle Baud explique que pour le club théâtre les élèves souhaiteraient faire venir une comédienne, pour leur apprendre le théâtre et en fin d'année faire une représentation.

L'adjoint gestionnaire précise qu'une convention doit être signée avant l'intervention.

VOTE POUR à l'unanimité

Le proviseur : Convention avec le lycée MONGE de Chambéry sur les olympiades des sciences de l'ingénieur.

Monsieur Laroche souhaiterait connaître le fonctionnement de ces olympiades.

Le proviseur explique que 3 présentations de projets et un jury composent l'organisation. Tous les élèves de la région participent.

VOTE POUR à l'unanimité

MATHS en JEANS

Monsieur Joannic explique les difficultés rencontrées pour le financement du projet, car la région ne prend plus en charge le déplacement. Un bus a été mutualisé avec Saint Laurent du Pont, Morestel et le collège Robert Doisneau de l'Isle d'Abeau.

Trois conventions sont présentées.

VOTE POUR à l'unanimité

Convention 2020 d'utilisation des espaces dédiés et de l'utilisation des salles par le GRETA.

VOTE POUR à l'unanimité.

CONVENTION la mobilisation des fonds propres de l'établissement par TSF.

Location internat du 20/12 au 23/12/2019 pour 255 places pour un montant de 7650€.

VOTE POUR à l'unanimité.

F. DON VOYAGE :

MATH EN JEANS 1Monsieur Laroche04€ PARTICIPATION DES FAMILLES à 90 € le reste sera pris en charge par l'établissement.

Monsieur Laroche demande comment ça marche .

Monsieur Joannic explique le déroulement de ce concours auquel le lycée participe pour la dixième année, de la seconde à la terminale.

Participation des familles = **VOTE POUR à l'unanimité.**

Contribution du lycée pour l'équilibre = **VOTE POUR à l'unanimité**

Don de l'association art et nat = **VOTE POUR à l'unanimité**

G. DBM pour vote ou info

Autorisation de sortir les derniers biens de l'inventaire du lycée LP SURE

VOTE POUR à l'unanimité

H. QUESTIONS DIVERSES

Présentation Projet d'orientation 2019-2020 (cf. doc joint par Mme Philippot et disponible sur l'ENT).

Madame Philippot précise que la première date qui concerne tout le monde sera le forum des métiers du samedi 18/01/2020 ouvert aux trois lycées (la Nat, Herriot, Moirans) et aux sections professionnelles.

Les mini-stages, intervention de la PSY-EN, soirée d'orientation pour les parents le 07/02/2020, Journée Portes Ouvertes le 15/02/2020, pour les premières.

Parcours Sup ouvre le 20/12/2020.

VOTE POUR à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour

Modification du règlement intérieur.

Ajout des modifications réglementaires sur la discipline, page 8.

VOTE POUR à l'unanimité

Monsieur Reverdy demande s'il ne serait pas nécessaire de rappeler aux élèves les conditions d'utilisations de l'ascenseur.

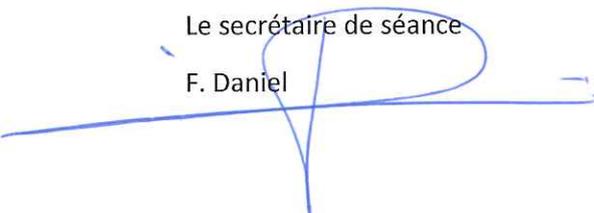
Le proviseur confirme, les ascenseurs doivent être utilisés uniquement par les élèves qui en ont besoin. Pas plus de deux trois élèves.

Le proviseur précise qu'aucune sanction n'est inscrite dans Parcours Sup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt la séance de conseil d'administration à 20h00.

Le secrétaire de séance

F. Daniel



Monsieur le Proviseur

Gilles BIETRIX

